



Envoyé en préfecture le 18/03/2016

Reçu en préfecture le 18/03/2016

Affiché le

SLOW

ID : 081-200034056-20160315-D2016_17-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 mars 2016

L'an deux mille seize et le quinze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2016/17

Objet : EHPAD Résidence « la Grèze » : tarifs 2016

Vu l'arrêté portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} février 2016 à l'EHPAD Résidence « La Grèze » de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn en date du 24 février 2016,

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver les tarifs 2016 de l'EHPAD Résidence « la Grèze » applicables à compter du 1^{er} février 2016, à savoir :

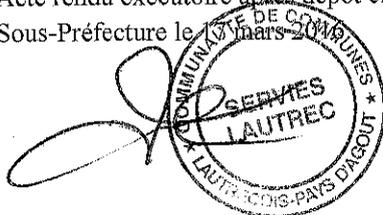
Hébergement permanent (pour les résidents de 60 ans et +)	=	50,55 €
Hébergement permanent (pour les résidents de - de 60 ans)	=	66,76 €
Hébergement temporaire	=	55,60 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	19,38 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	12,56 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	5,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- fixe les tarifs 2016 applicables à compter du 1^{er} février 2016 de l'EHPAD « Résidence La Grèze » comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 mars 2016



Le Président

Raymond GARDELLE
